

Denise AVARD, Julie SAMUEL, Bartha Maria KNOPPERS (éd.),
Paediatric Research in Canada, Montréal, Éditions Thémis, 2009,
271 pages, ISBN 978-2-89400-268-1

Edward BERRY, Jean-Claude GÉMAR, *La rédaction des motifs*,
3^e éd., Montréal, Éditions Thémis, 2010, 241 pages,
ISBN 978-2-89400-283-4

Pierre NOREAU (dir.), *Gouvernance autochtone :
reconfiguration d'un avenir collectif. Nouvelles perspectives et
processus émergents*, Montréal, Éditions Thémis, 2010,
236 pages, ISBN 978-2-89400-281-0

Nicolas Bigaignon et Sophie Boutin

Volume 41, numéro 2, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1026938ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1026938ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bigaignon, N. & Boutin, S. (2011). Compte rendu de [Denise AVARD, Julie SAMUEL, Bartha Maria KNOPPERS (éd.), *Paediatric Research in Canada*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 271 pages, ISBN 978-2-89400-268-1 / Edward BERRY, Jean-Claude GÉMAR, *La rédaction des motifs*, 3^e éd., Montréal, Éditions Thémis, 2010, 241 pages, ISBN 978-2-89400-283-4 / Pierre NOREAU (dir.), *Gouvernance autochtone : reconfiguration d'un avenir collectif. Nouvelles perspectives et processus émergents*, Montréal, Éditions Thémis, 2010, 236 pages, ISBN 978-2-89400-281-0]. *Revue générale de droit*, 41(2), 733–741. <https://doi.org/10.7202/1026938ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LIVRES EN REVUE

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Denise AVARD, Julie SAMUËL, Bartha Maria KNOPPERS (ed.), *Paediatric Research in Canada*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 271 pages, ISBN 978-2-89400-268-1.

The world of bioethics is an area of study that explores intersections amongst issues deriving from medical science practices, ethics, and the law. It is a world based on the moral foundation of law and how the law impacts moral norms, clinical practice and healthcare policy. Examples that occupy this field are informed consent, abortion, assisted reproduction, end of life decisions, genetics, infectious diseases, and clinical research in humans. As per Paul Ramsey, it is best to view research participants and its investigators as a partnership :

Therefore, I suggest that men's capacity to become joint adventurers in a common cause makes possible a consent to enter the relation of patient to physician or of a subject investigator. This means that a *partnership* is a better term than *contract* in conceptualizing the relation between patient and physician or between subject and investigator.¹

When such a research is conducted, the focus is to protect an individual's autonomy to exercise his or her freewill. Competent adults (one who is not under any protective supervision) are capable of making a voluntary choice once given all the information. The development of policies and regulations in human research has helped the competent adult obtain pertinent and essential information to consider in his or her decision making process. Children, not fully emancipated, do not have the mental capacity to make such decisions. Thus, when clinical research in children is performed, it raises many ethical, social and methodological questions; society, since time immemorial, has considered children more vulnerable than adults. The result of this vulnerability is twofold : first, individuals entrusted to care for children are assumed to be responsible and acting in the best interests of the child; every decision made should have no other motives or benefits to the adults making the decisions. Second, children as subjects have been excluded from valuable research in order to protect them. Even though well intentioned, it has

1. PAUL RAMSEY, *The Patient as Person*, New Haven and London, Yale University Press, 1970, p. 6.

been a mistake to exclude them for we are now behind in attempting to: a) find a cure for chronic conditions such as muscular dystrophy, cystic fibrosis, congenial heart defects, etc.; b) perform a comprehensive study to understand the effects of drugs used in treating children²; c) address social issues deriving from morals that pertain to sex, drugs, bullying because of the lack of direction to address such issues³. In essence, competent adults are failing to protect paediatric patients since the latter are not thoroughly enjoying the rewards that research has to offer. Such action is deplorable in modern day society; hence, legislation, conventions, resolutions, policies and guidelines have been enacted. Examples of these include Health Canada's *Guidance for Industry – Addendum to ICH Guidance Document E-11: Clinical Investigation of Medicinal Products in the Pediatric Population*⁴ or *Best Pharmaceuticals for Children Act*⁵ in the United States, and the United Nations' *Convention on the*

*Rights of the Child*⁶. In 1993, the National Council on Bioethics in Human research produced a report on *Research Involving Children*⁷, which led to the belief that Canada was going to further focus on the ethical issues of paediatric research. However, that was not the case as this area was relatively quiet.

In 2009, *The Best Practices for Research Involving Children and Adolescents – Genetic, Pharmaceutical, Longitudinal and Palliative Care Research*⁸ was published by le Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal (CRDP) to update the 1993 report on *Research Involving Children*. As per the *Best Practices*, it provides “an overview of international and Canadian ethical norms” and “it reflects the current situation in Canada regarding research involving children.” These practices along with the articles in this journal represent a step in the right direction in addressing difficult questions relating to paediatric research. With today's

2. Stuart MACLEOD, Bruce CARLETON, “Pharmacological Research Involving Children and Adolescents: The Canadian Context,” in Denise AVARD, Julie SAMUEL, Bartha Maria KNOPPERS (ed.), *Paediatric Research in Canada*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, p.159.

3. Kathleen CRANLEY GLASS, *id.*, p. x.

4. [On line]. http://www.hc-sc.gc.ca/dhp-mps/prodpharma/applic-demande/guide-ld/clini/e11_addendum-eng.php.

5. [On line]. <http://www.fda.gov/RegulatoryInformation/Legislation/Federal-FoodDrugandCosmeticActFDCAct/SignificantAmendmentsstotheFDCAct/ucm148011.htm>.

6. UNITED NATIONS, *Convention on the Rights of the Child*, GA Res. 44/25, UN GAOR, 44th Sess., UN Doc. A/RES/44/25 (1989). [On line]. <http://www2.ohchr.org/english/law/crc.htm>.

7. NATIONAL COUNCIL ON BIOETHICS IN HUMAN RESEARCH (NCBHR), *Report on Research Involving Children*, Ottawa, July 1993.

8. [On line]. http://www.pediagen.org/ressources/Best_Practices.pdf.

technological advances, our children ought to reap the benefits of research.

The book, the result of dedicated and meticulous research that can serve as a very informative reference tool, seeks to develop best practices in pediatric research by reviewing International and Canadian standards and the ethical challenges that have surfaced since the aforementioned 1993 report. This collective work under the direction of Avard, Samuël and Knoppers, is a compilation of eight articles that discuss research, ethics, and children. The articles flow fluidly from one to the other. The first article is an analysis of International and Canadian norms involving paediatric subjects through the lens of parental consent, an evaluation of risk and benefits, and confidentiality by Samuël, Knoppers and Avard. The second article entitled "Research and the Assent of the Child: Towards Harmonization" aims to establish ethical recommendations approaches in order to harmonize the informed consent process in research involving children in Québec. In order to actualize their goal, the authors: Sénécal, Samuël and Avard thoroughly review internationally recognized general norms and policies. The third article, "Longitudinal Studies Involving Children and Adolescents", studies paediatric subjects for a lengthy period of time, weeks or years. Ries examines the impact of ethical and legal issues, including the risks and

benefits linked with a paediatric longitudinal research. At the end of the study, the author proposes spheres that can be furthered explored. In the fourth article, "Biobanks and Children: Comparative International Policies", Samuël, Ries, Making and Knoppers focus on the issue of Canadian and international policies and paediatric biobanks matters. The authors end their review with a discussion on ethical queries which were raised throughout their work. The fifth article, "Newborn Screening Research; Current Challenges", Avard, Borry and Laberge discuss expansion of screening panels as a result of new technologies and the controversial issue of newborn bloodspot storage. The sixth article presented is "Pharmacological Research involving Children and adolescents: the Canadian Context". The authors, MacLeod and Carleton call to attention various topics such as prescription drug use in children, evidence-based medicine for children as well as the importance of pharmacological in paediatric research and complete their analysis by revealing that in the future "the rapid evolution of methodological approaches to pharmacotherapy research in children will continue and that a reformulation of the objectives of paediatric clinical investigation will be also anticipated."⁹ In the seventh article, "Palliative Care Research involving Children and Adolescents", Davies, with great sensitivity, presents the specific barriers to

9. Stuart MACLEOD, Bruce CARLETON, *supra*, note 2, p. 185.

paediatric palliative care, such as vulnerability, burden to benefit ratio, and palliative care service delivery. She also discusses consent, assent, bias, and novel approaches to this type of care. Brunger, in the final article, "Social Science and Educational Research Involving Children" completes the book by arguing that vulnerability should be associated with agency related to power. He examines the responsibilities of the researchers as well as the research ethics board.

In regards to the quality of search tools, the book contains a detailed table of contents that allows readers to save time when retrieving information, despite the lack of an index. We also find a very extensive and current bibliography, table of International Legislation, Agreements, Conventions and Resolutions. The book is organized in a coherent and logical manner and pleasant to read. It must be noted that the authors maintain sensitivity, professionalism and respect throughout their work.

In conclusion, we highly recommend this book to students, professors, practitioners or the layperson who wishes to further his/her knowledge in this thriving field. The knowledge gained is very eye opening and makes one think of the following, when casting a light on paediatric research: how the inclusion of children in research promotes their safety and well-being, from who and how to obtain consent, and how to deal with the assent and dissent of a child. The authors of this collective work have done their duty

and made a valuable contribution to paediatric research in Canada.

Nicolas BIGAIGNON
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Edward BERRY, Jean-Claude GÉMAR, *La rédaction des motifs*, 3^e éd., Montréal, Éditions Thémis, 2010, 241 pages, ISBN 978-2-89400-283-4.

Comme le mentionne l'auteur Edward Berry dans le prologue de l'ouvrage, les juges ont le devoir non seulement de rendre des décisions, mais également de les motiver. Cette motivation n'étant pas toujours des plus simples, c'est là où l'ouvrage *La rédaction des motifs* trouve son utilité. Il s'agit ici d'une troisième édition qui se révèle pertinente à plusieurs égards. D'une part, en plus des nombreuses modifications et additions qui ont été apportées à la dernière édition, l'auteur en a révisé les chapitres et y a introduit de nouveaux exercices. D'autre part, cette édition étant une traduction de la version originale anglaise, elle est accessible à un autre public, soit celui des francophones. En outre, le but poursuivi par la présente édition de l'ouvrage est de donner des outils à des juges francophones n'ayant pas suivi d'ateliers de rédaction de jugements.

Dans la préface de la publication, M^e Michel Bastarache explique l'importance de la disponibilité de l'ouvrage auprès du lectorat francophone et discute de l'utilité générale de cette

traduction. La publication renferme également un avant-propos écrit par Edward Berry, l'auteur de la version originale, qui traite des changements apportés à la présente édition, du public que cible l'ouvrage et de son contenu, soit les principes de rédaction des jugements et les exercices conçus pour les mettre en pratique, dont les réponses sont présentées en annexe. On retrouve aussi l'avant-propos du traducteur Jean-Claude Gémard, énonçant les difficultés de traduire un texte juridique étant donné que le droit n'est pas articulé de la même manière d'une langue à l'autre ni d'un système juridique à l'autre. Puis suit une note de l'auteur de l'édition originale, dans laquelle il affirme être satisfait de sa collaboration avec le traducteur. Dans le prologue, on s'interroge en deux temps sur les raisons qui motivent la rédaction de jugements. On observe d'abord le but poursuivi par celui qui rédige un jugement pour ensuite s'attarder aux raisons pour lesquelles il est nécessaire de rédiger un jugement plutôt que de simplement le rendre oralement.

La publication est divisée en neuf chapitres : Introductions, L'organisation, La concision, Les paragraphes, Les mots et les phrases, La ponctuation, Élargir votre audience, Les styles des jugements et La révision. Chaque chapitre débute par des notions plutôt générales, comprend quelques conseils utiles et se termine par des exercices permettant d'appliquer les principes énoncés. L'auteur, un simple professeur d'anglais, a adopté un ton de dialogue avec les

lecteurs, leur demandant de voir la rédaction d'un jugement avec une perspective qui n'est pas celle d'un praticien du droit.

Dans le premier chapitre, l'auteur fait un parallèle avec un extrait littéraire afin d'illustrer l'importance pour un juge de ne pas rédiger sous l'impulsion du flux de conscience, ce qui reviendrait à penser à haute voix. Il mentionne les quatre éléments essentiels à une introduction efficace, soit la nature de l'affaire, les parties, les questions en litige et la structure de l'argument à venir.

Au deuxième chapitre, on fait d'abord référence à la structure globale du jugement, en mentionnant les intertitres et les transitions. Ensuite, on s'attarde à l'organisation des sections en trois étapes, soit l'introduction des sections, les positions des parties en tant que structure et la présentation de la preuve. Finalement, on regarde les conclusions des jugements.

Au troisième chapitre, l'auteur met de l'avant le fait que les jugements sont souvent inutilement longs et révèle quelques conseils aux juges afin de les aider à être plus concis. Une distinction est toutefois faite en ce qui concerne la concision et la brièveté, le fait d'être concis consistant à faire en sorte que chaque mot compte alors que le but d'être bref est seulement d'économiser des mots.

Dans le quatrième chapitre, on s'intéresse aux paragraphes et à comment les maîtriser. L'auteur suggère que l'on retrouve dans les paragraphes les principes

fondamentaux permettant d'améliorer l'efficacité des jugements, notamment en utilisant les idées du « contexte d'abord » et des transitions aidant à établir un fil conducteur dans un texte.

Le cinquième chapitre examine l'utilisation des mots et des phrases. L'auteur énonce l'importance des mots justes, qui doivent « parler ». Il observe également la structure des phrases, notamment le problème posé par un trop grand nombre de citations.

Au sixième chapitre, on observe les règles de ponctuation relatives au bon usage de la virgule, du point-virgule, des deux points, des parenthèses et des tirets.

Le septième chapitre, « Élargir votre audience », présente l'importance d'établir son destinataire et de pouvoir communiquer un argument. On vise donc à éviter le langage préjudiciable qui pourrait froisser, à simplifier et à humaniser certaines situations pour qu'elles soient mieux comprises et à user du jugement oral dans les cas où il serait plus efficace que le jugement écrit.

Dans le huitième chapitre, on regarde les styles des jugements. Les thèmes suivants sont abordés : les verbes forts, le concret, les métaphores, l'équilibre, l'élaboration d'un style personnel, le style magistral, le style formel, le style familier et le style naturel travaillé. Il y est dit que le choix du style du jugement fait état de la relation que l'on a avec le sujet en cause, l'audience et la justice.

Finalement, on parle au neuvième et dernier chapitre de la révision du jugement. L'auteur

établit les étapes qui permettent de bien réviser un jugement. D'abord, il est nécessaire de réfléchir à son audience, de se mettre à sa place. Puis, il faut regarder spécifiquement l'introduction et vérifier si elle contient tous les éléments essentiels mentionnés plus tôt. Ensuite, une relecture complète du jugement s'impose, pendant laquelle on doit se demander si la structure générale de celui-ci est claire. Par après, il peut être utile de relire le jugement en portant attention à ce qui est superflu, à ce que l'on peut enlever pour clarifier le tout. Si nécessaire, on peut même réécrire le jugement. Enfin, il faut s'attarder à la qualité de la langue et au style utilisé.

En ce qui concerne les outils de repérage présents dans l'ouvrage, ce dernier comprend deux annexes, soit la solution des exercices et les références. Premièrement, le fait que la solution des exercices soit fournie est très pratique parce que cela permet de vérifier si l'on a véritablement assimilé les principes de rédaction. Par exemple, une personne qui doute de l'une ou l'autre de ses réponses a l'occasion de la corriger si jamais elle fait une erreur. L'auteur mentionne toutefois dans son avant-propos que les réponses données ne sont présentes que pour permettre au lecteur de conclure que sa solution est meilleure que celle proposée. Cela va de pair avec l'idée de conversation qui est à la base même du présent ouvrage. Deuxièmement, la liste de références qui est donnée à la fin de l'ouvrage se révèle utile pour qui veut pousser plus loin son apprentissage en matière

de rédaction de jugements. De plus, les commentaires de l'auteur sous chacune des références nous permettent de savoir quel ouvrage consulter en fonction de notre intérêt et de ce que l'on recherche. À titre d'exemple, l'auteur dit de l'ouvrage *Vocabulaire juridique* de Gérard Cornu qu'il s'agit du « dictionnaire de référence du droit en français ».

Pour conclure, l'ouvrage *La rédaction des motifs* se montre très intéressant et instructif. Le ton de dialogue employé par l'auteur permet au lecteur de se sentir interpellé. De plus, la manière dont l'ouvrage est organisé favorise l'acquisition de connaissances en rédaction de jugements chez la personne qui le lit. Les résumés donnés en fin de chapitre, les conseils présentés sous forme de listes, de même que les exercices visant à appliquer les principes énoncés au cours des chapitres rendent plus simples les techniques de rédaction de jugements. Même si l'ouvrage s'adresse nécessairement aux juges, particulièrement à ceux qui n'ont pas suivi d'ateliers en matière de rédaction de jugements, les avocats et autres juristes peuvent s'y intéresser puisqu'il y est avant tout question de bien utiliser la langue pour informer ou persuader. Ce livre de perfectionnement étant complet, didactique et bien conçu, il va sans dire que les juges qui constituent le public-cible y trouveront leur compte.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Pierre NOREAU (dir.), *Gouvernance autochtone : reconfiguration d'un avenir collectif. Nouvelles perspectives et processus émergents*, Montréal, Éditions Thémis, 2010, 236 pages, ISBN 978-2-89400-281-0.

La particularité de l'ouvrage collectif *Gouvernance autochtone : reconfiguration d'un avenir collectif* est sans aucun doute son esprit innovateur. Chacun des textes qui y figurent étudie un thème distinct et examine les modalités du renouvellement de la recherche et de la réflexion sur la pratique de la gouvernance autochtone. C'est ce qui fait dire à Pierre Noreau, le directeur de la présente publication, qu'il s'agit d'un ouvrage-phare. Chaque texte que l'on y retrouve est le résultat d'un travail fait à l'occasion du projet Peuples Autochtones et Gouvernance, une étude audacieuse ayant pour objectif de réviser les bases, les formes et les conditions de la gouvernance autochtone moderne. Le projet, appuyé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, doit se terminer en 2012, mais occasionne déjà la parution du présent recueil. Le but poursuivi par l'ouvrage est de réexaminer les principes idéologiques fondant la recherche autochtone de façon générale et de mettre de l'avant de nouvelles façons de penser permettant de reconsidérer les relations entre autochtones et non-autochtones.

L'ouvrage débute avec la présentation des onze auteurs qui y ont contribué. Puis, suit une introduction du directeur, Pierre Noreau. Dans cette introduction,

intitulée « La gouvernance autochtone : Penser hors du livre », Noreau parle de l'idée autour de laquelle s'est conçue la publication, soit l'avenir de la gouvernance autochtone. Il met de l'avant le fait que chacune des contributions va au-delà de la conception ordinaire relative à la gouvernance autochtone. Noreau propose les points de fuite suivants pour apporter un changement à cette conception : la remise en cause des fondements intellectuels et juridiques d'une domination, la remise en question de l'asymétrie juridique et politique de la reconnaissance, la remise en cause des catégories de pensée établies, la métaphore comme modalité intellectuelle, une approche interactionnelle comme antidote à la réification et le caractère exemplaire des pratiques observables.

L'ouvrage est construit autour de trois grands thèmes s'inspirant des pistes de solution établies dans l'introduction. La première section, « Le rapport et la reconnaissance de l'autre comme prémisses du processus de gouvernance », comprend deux textes, ceux des auteurs Patrick Macklem et Michael Asch. Le premier se penche sur la reconnaissance des autochtones par le droit international alors que le second s'intéresse au principe de la *terra nullius*, invoqué pour justifier l'appropriation du territoire autochtone faite par les Européens. On retient du texte de Patrick Macklem qu'en vertu du droit international, les droits que l'on a reconnus aux Autochtones constituent toujours des droits d'exception, ce qui fait en sorte

que la communauté internationale ne reconnaît pas leurs conséquences politiques. On constate donc une asymétrie entre les effets politique et juridique de cette reconnaissance. De façon plus générale, la première section met en évidence le fait que la légitimation de la prise de possession par les Européens du territoire autochtone se fondant sur l'idée de la *terra nullius*, ou « territoire sans maître », est inadmissible.

La seconde section, « Le concept de territorialité au sein du processus de gouvernance », compte deux sous-divisions, l'une d'elle traitant des représentations de l'espace et de la territorialité dans les régimes juridiques autochtones et l'autre, de la quête de coutume, offrant une réflexion sur la « post-territorialité » dans la gouvernance autochtone. La première sous-division comprend les textes de quatre auteurs, ceux d'Étienne Le Roy, de Caroline Plançon, de Jacques Leroux et de Sylvie Vincent. Le Roy s'attarde à redéfinir la notion de territoire, propre au contexte occidental tandis que Plançon, docteur en droit public, met de l'avant les faiblesses de notre concept d'« État » et ses limitations comme modèle d'organisation politique. Les auteurs Jacques Leroux et Sylvie Vincent observent eux aussi la conception de territoire en faisant référence respectivement à l'approche des Algonquins et à celle des Innus. La contribution du professeur Ghislain Otis est présentée à la deuxième sous-division. Dans son texte, ce dernier suggère de revoir complètement notre point de vue quant à l'État, à la

souveraineté et au concept de territorialité. Il observe également la cohabitation des systèmes juridiques autochtones et non autochtones.

La troisième et dernière section de l'ouvrage s'intitule « Les modes émergents de gouvernance économique ». Elle regroupe deux textes, soit celui de Josée Gauthier et de Marc-Urbain Proulx qui examinent les modalités de l'entrepreneuriat autochtone au Québec et celui de Roderick Macdonald et Thomas McMorroff analysant l'économie des communautés autochtones. Les contributions que comprend cette section vont au-delà des principes généraux en observant l'expérience de la gouvernance, qui témoigne généralement d'elle-même. On s'attarde à l'autonomie des communautés autochtones et à leurs pratiques économiques revêtant différentes formes, des structures avant-gardistes ou des activités collectives.

L'organisation de cette publication facilite son utilisation. Étant donné qu'il s'agit d'un ouvrage collectif, la table des matières est un outil très utile. À la fin de chaque texte se retrouvent des notes de son auteur ainsi qu'une liste des ouvrages cités. Certains auteurs ont également inclus des tableaux servant à illustrer leurs propos, ce qui favorise la compréhension du lecteur. À titre d'exemple, le tableau de

l'auteur Jacques Leroux illustre les maîtrises foncières et fruitières chez les peuples algonquins du Québec et met en évidence l'usage des espaces et l'appropriation des ressources.

Somme toute, l'ouvrage *Gouvernance autochtone : reconfiguration d'un avenir collectif* est très intéressant puisqu'il apporte de nouvelles perspectives relativement aux principes généralement acceptés quant à la gouvernance autochtone. Le public que cible cet ouvrage n'est pas spécifié. À notre avis, ce dernier est susceptible d'intéresser quiconque est concerné par la question des peuples autochtones, qu'il soit juriste ou non juriste. Il est évident que toute personne s'intéressant à ce sujet y trouvera son compte puisque l'ouvrage est complet et soulève des questions pertinentes. Comme l'affirme le directeur de la publication, Pierre Noreau, il s'agit d'un ouvrage-phare en ce sens qu'il fait la lumière sur nombre de conditions essentielles à un renouveau dans le domaine de la recherche et de la réflexion au sujet de la pratique de la gouvernance autochtone. Ainsi, il va sans dire que le but poursuivi par l'auteur a évidemment été atteint.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa